COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2022

Ouverture de la séance à 11h, suivant la convocation en date du 11 avril 2022.

Présents:

M. Dominique BERTRAND, Mme Léa BLANC, M. Christopher CARRINGTON, M. Sylvain CASSORÉ, Mme Rachel HAAG, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, M. Pierre MANDON, Mme Yolande PIRONNET, M. Jérôme SUET.

Absente représentée :

Mme Carole RELLAND par M. Dominique BERTRAND

ORDRE DU JOUR:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente
- Délibération approuvant l'achat de matériels agricoles.

Election d'un secrétaire de séance

Mme Rachel HAAG se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce compte rendu.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Adoption du compte rendu à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente

DECISION N° 9-2022 en date du 11 avril 2022 portant sur la location d'une cabine de toilettes sèches pour 5 mois pour un montant de 1 350.00 euros.

DECISION N° 10-2022 en date du 14 avril 2022 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise SAS BESSE d'un montant de 3 603.90 euros hors taxes pour la création d'un bureau à la mairie, travaux de plâtrerie et de peintures.

DECISION N° 11-2022 en date du 14 avril 2022 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise CONFORT CHAUFFAGE d'un montant de 1 020.00 euros hors taxes pour des travaux d'électricité lors de la création d'un bureau à la mairie.

DECISION N° 12-2022 en date du 14 avril 2022 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise CERO DECO d'un montant de 1 860.30 euros hors taxes pour des travaux de plâtrerie et de peinture pour la création d'une salle de pause.

DECISION N°13-2022 en date du 14 avril 2022 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise MAG EQUIP pour la fourniture de panneaux d'interdiction pour un montant hors taxes de 174.80 euros.

Délibération approuvant l'achat de matériels agricoles.

Monsieur le Maire explique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre : BL PRO, CHEVALIERAS et SMA.

Les choix ont été basés sur trois critères : - le prix,

- la valeur technique et les références
- le délai d'intervention et les garanties.

Lot n° 1: Tracteur

BL PRO: 3.6 points CHEVALIERAS: 1.6 points SMA: 2.3 points Meilleur résultat BL PRO pour un montant de 90 000 €. Vote: 11 pour

Lot n°2: Epareuse

BL PRO: 2.6 points CHEVALIERAS: 2.2 points SMA: 2.7 points

Monsieur le Maire explique que même si l'entreprise SMA a le plus de points, l'offre de BL PRO est plus proche de la demande, le matériel est plus fiable et la garantie meilleure.

Choix: BL PRO pour un montant de 43 800 €. Vote: 11 pour

Lot n°3: Broyeur

BL PRO: 2.5 points CHEVALIERAS: 2.5 points SMA: 1.1 points

Monsieur le Maire explique que BL PRO et CHEVALIERAS sont ex-aequo mais BL PRO a un délai d'intervention plus rapide et la garantie est meilleure.

Choix: BL PRO pour un montant de 11 400 €. Vote: 11 pour

Lot n°4: Chargeur

BL PRO: 3.1 points CHEVALIERAS: 2.5 points SMA: 1.4 points

BL PRO a une offre excellente. Choix de l'entreprise à 11 votes pour, pour un montant de 16 800 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de délibérer pour un sujet non inscrit à l'ordre du jour.

Délibération pour la création de grade d'Adjoint Administratif Territorial 1ère classe.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour permettre un avancement de grade d'un agent il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial 1ère classe. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

M. Dominique BERTRAND demande si le terrain de l'ancien camping appartient toujours à la Commune et si c'est le cas quand les branches coupées et restées au sol seront broyées. Monsieur le Maire répond que le terrain appartient bien à la Commune et que le broyeur sera sur place la semaine prochaine.

La séance est levée à 11 h 17.

Rachel HAAG, Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,

Malre